

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-088

Objet de la délibération : Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants au Planil : demande de subvention auprès de la Région au titre du bonus ruralité

La commune d'YZERON a fait aménager en 2014, une aire de jeux d'enfants, au Planil.

En concertation avec les assistantes maternelles, le jardin du Planil s'est ainsi transformé en « jardin d'enfants » arboré, clôt, et équipé de jeux sécurisés et de bancs, permettant aux assistantes maternelles ou aux parents de veiller sur les enfants dans de bonnes conditions.

A proximité immédiate du « Parc La Terrasse », le jardin du Planil propose : jeu sur ressort, passerelle, toboggan, adaptés pour de jeunes enfants.

Madame la Maire expose que le projet d'amélioration du parc a été travaillé en commission Vivre ensemble, en lien avec les enfants des écoles primaires, qui ont été impliqués dans le choix d'un nouveau jeu, particulièrement destiné au plus de 6 ans. Il s'agit également d'améliorer le revêtement au sol.

Le coût du projet s'élève à 17 714.56 € HT, soit 21 257.47 € TTC.

L'opération est éligible au « bonus ruralité » de la Région Auvergne Rhône Alpes. La CAF a été également sollicitée dans le cadre du fonds Pia (Plan d'investissement Alsh), mais l'enveloppe budgétaire disponible ne lui permet pas d'accompagner financièrement la demande cette année.

Madame la Maire précise que ces aménagements favoriseront la mixité des usagers, petits et plus grands, résidents sur la commune, ou de passage.

L'aire de jeux est en effet située à proximité immédiate du parc de la Terrasse, et au départ de nombreuses randonnées. Un parking est aménagé en bordure de l'espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention au titre du bonus ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet est porté au budget primitif,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 5 JUIL. 2025

Publication ou notification du : - 5 JUIL. 2025

Publication site internet le : - 5 JUIL. 2025

Affichage liste des délibérations le : 27/06/2025